

CONSEIL MUNICIPAL du 16 septembre 2017

L'An deux mille DIX SEPT, le 16 septembre, à 10 heures 00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT légalement convoqué en date du 12 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine SENEÉ, Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Etaient présents : Mme N.VERY, Mme C.CAVAN, Maires-adjoints,
M. B.DAUDERGNIES, M. E.DELAYE, Mme S.FARRELL,
Mme N.LARRIVE, Conseillers municipaux

Excusé : Mme C.LEROY a donné pouvoir à Mme S.FARRELL
M. JC.BARRAS a donné pouvoir à Mme N.LARRIVE
M.N.CAVAN a donné pouvoir à Mme C.CAVAN
Mme E.GOULMY a donné pouvoir à Mme G.SENEÉ
M. D.DAUBRESSE a donné pouvoir à Mme N.VERY
M. G BLANCHON a donné pouvoir à M. B.DAUDERGNIES

Mme S.FARRELL est élue secrétaire de séance

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 24/06/2017

Finances et Personnel

2. Autorisation du cumul des emplois pour les professeurs des écoles
3. Modification du tableau des effectifs : Création de 2 postes d'Adjoint Technique Territorial

Travaux

4. Autorisation pour la signature de la Convention Petite Enfance (GPS&O)
5. Convention d'autorisation d'usage sur parcelles forestières en vue de ramassage de bois mort

Etat civil

6. Adhésion de la commune aux échanges dématérialisées de données d'état civil

7. Comptes rendus des syndicats intercommunaux

8. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 24/06/2017

Le Compte rendu du conseil du 24/06/17 est approuvé, à l'unanimité.

2. Autorisation du cumul des emplois pour les professeurs des écoles

Madame Cécile LEROY, professeur des écoles et Directrice à l'école communale d'EVECQUEMONT, percevra, en cas de remplacement d'un agent technique, une indemnité d'étude surveillée et une indemnité de surveillance de cantine pour pallier au manque de personnel.

Madame Florence BENITAH, professeur des écoles à l'école communale d'EVECQUEMONT, percevra, en cas de remplacement d'un agent technique, une indemnité de surveillance de cantine pour pallier au manque de personnel,

Madame LEROY ne participe pas au vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité, pour le versement de ces indemnités

3. **Modification du tableau des effectifs : création de 2 postes d'Adjoint Technique Territorial**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur la création d'un emploi non permanent d'Adjoint Technique territorial dédié à l'entretien des locaux communaux, à temps non complet (12h00/hebdomadaire) et sur un changement de durée hebdomadaire de travail pour un poste d'Adjoint Technique territorial dédié à la restauration scolaire, à Temps non complet (14h30/hebdomadaire), avec un effet rétroactif au 01/09/2011.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 4°,

Vu le tableau des emplois,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent d'entretien contractuel à temps non complet (12h00 / hebdomadaire) et à durée déterminée pour l'entretien des locaux communaux,

Considérant la demande de mise à jour rétroactive de la part du CIG, concernant un poste d'Agent de restauration à temps non complet (14h30 / hebdomadaire),

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/09/2017 :

Ancien effectif TOTAL : 13

Ancien effectif Filière Technique : 7

Ouverture de poste :

Création : Filière Technique

Cadre d'emploi : **Agent d'entretien**

Grade : Adjoint technique Territorial à temps non complet, soit 12h00/ hebdomadaire

Création : Filière Technique

Cadre d'emploi : **Agent de restauration**

Grade : Adjoint technique Territorial à temps non complet, soit 16.09 h/ hebdomadaire

Nouvel effectif Filière Technique : 9

Nouvel effectif TOTAL : 15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'**unanimité** :

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire,
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

4. **Autorisation pour la signature de la Convention Petite Enfance (GPS&O)**

Vu la délibération du conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise en date du 18 mai 2017, portant restitution de la compétence Petite Enfance aux communes de l'Ex communauté d'agglomération Seine & Vexin à compter du 1^{er} septembre,

Considérant que cette restitution emporte des conséquences en termes de répartition des personnels et qu'une convention doit intervenir avec chacune des communes-membres concernées par la restitution après information des comités techniques et commissions paritaires compétentes, même si aucun personnel ne revient à la commune,

Considérant que les communes concernées sont : Bouafle, Brueil-en-Vexin, Evécquemont, Flins-sur-Seine, Gaillon-sur-Montcient, Jambville, Juziers, Meulan-en-Yvelines, Mézy-sur-Seine, Oinville-sur-Montcient, Tessancourt-sur-Aubette et Vaux-sur-Seine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'**unanimité** :

- **DE DONNER** mandat au maire ou à son représentant pour signer la convention de répartition du personnel suite à la restitution par la CU Grand Paris Seine & Oise de la compétence « Petite enfance » aux communes du territoire de l'ancienne Communauté d'agglomération Seine & Vexin au 1^{er} septembre 2017

5. Convention d'autorisation d'usage sur parcelles forestières en vue de ramassage de bois mort

La Commune d'Evécquemont est propriétaire de deux parcelles forestières issue du domaine privé de la commune et acquises en 2012 afin d'offrir un espace sécurisé (hors zone rouge) aux épiscopomontois(es). Ces bois, situé hors zone du Plan de Gestion Forestier Communal, ne sont à ce jour pas entretenus. Or ils ont subi la tempête de 1999. Si les chênes qui sont tombés il y a 18 ans se sont majoritairement décomposés, les châtaigniers, imputrescibles sont toujours à terre. Des rejets, instables, se sont développés, rendant les accès dangereux. La très forte déclivité du terrain n'a pas pu permettre la mise en place d'une opération de ramassage de bois collective au profit d'habitants qui s'étaient portés volontaires.

La commune a décidé de répondre favorablement à la demande de Mr Prat sous réserve de la mise en place de cette convention et d'une rétribution symbolique.

Par ailleurs, en raison des accès et des risques éventuellement encourus, il convient de préciser les conditions d'usage des terrains par le bénéficiaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer une convention avec Mr Prat.

6. Adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés,

Vu le décret n°2011-167 du 10 février 2011 instituant une procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état-civil,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2011 relatif aux échanges par voie électronique des données à caractère personnel contenues dans les actes d'état civil,

Considérant la nécessité d'adhérer aux échanges dématérialisés de données d'état civil COMEDEC pour la bonne marche du service,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'ADHERER** aux échanges dématérialisés de données d'état civil COMEDEC ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention proposée par le Ministère de la Justice et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2017

18. COMPTE-RENDU DES SYNDICATS

SIERGEP

Sylvie

SICOREM

Cécile

SIVATRU

Bernard

PNRVF

Nathalie

HANDI VAL DE SEINE

Sylvie

Les Comptes Rendus des AG du 23 février et du 2 mars 2017 seront lus au prochain conseil Municipal.

14. QUESTIONS DIVERSES

Mme la Maire précise au conseil que la commune ne peut plus vendre les sacs en papier pour les déchets verts fournis par la communauté Urbaine qui s'oriente vers une politique de distribution gratuite de ceux-ci.

La parole est donnée au public à 11h30

Mme ROULLIE demande si la commune possède un broyeur de déchets verts.

Mme la Maire lui répond que la Communauté Urbaine envisage l'achat d'un broyeur à l'usage des particuliers mais que la commune ne peut pas l'envisager pour des questions d'assurance.

Elle informe le conseil que le PNRVF organise un atelier sur le jardin partagé d'Evécquemont dans le cadre de son programme « Jardiner au naturel »

La séance est levée à 12h00

Prochains conseils : 18 novembre

Membres du Conseil	SIGNATURES
Ghislaine SENEÉ	
Cécile LEROY	a donné pouvoir à Sylvie FARRELL
Jean-Christophe BARRAS	a donné pouvoir à Nolwenn LARRIVE
Nathalie VERY	
Catherine CAVAN	
Guillaume BLANCHON	a donné pouvoir à B. DAUDERGNIES
Nicolas CAVAN	a donné pouvoir à Catherine CAVAN
Daniel DAUBRESSE	a donné pouvoir à Nathalie VERY
Bernard DAUDERGNIES	
Eric DELAYE	
Sylvie FARRELL	
Elise GOULMY	a donné pouvoir à Mme G.SENEÉ
Nolwenn LARRIVE	